

Fédération Sportive et Gymnique du Travail

COMMISSION REGIONALE D'ALSACE DE CYCLISME

PUBLICATION DE COURSE

Titre de l'épreuve : Grand Prix du Lac de KRUTH WILDENSTEIN

Date de L'épreuve : Dimanche 08 avril 2018

Club organisateur : VELO CLUB MOLLAU

Catégories : Minimes à vétérans – Licenciés FSGT uniquement

Engagements: Maryline ANTONELLI

VELO CLUB MOLLAU 1, rue du Bickenberg

68570 OSENBACH avant le jeudi 05 avril

Et sur place le jour de la course **Dossards à partir de 10h50**

Tarifs: Licenciés FSGT 5€/ coureur

Inscriptions sur place ou hors délai 8€

Lieu : Barrage de KRUTH WILDENSTEIN

Circuit: Tour du lac (circuit en annexe)

Départ et arrivée sur la route de contournement.

Merci de CONSULTER le plan en ANNEXE pour les informations concernant la circulation, le stationnement et la remise des dossards ET DE LE RESPECTER

Contrôle antidopage Bâtiment d'accueil du barrage

Horaires des départs :

12h00 Course des vétérans 4, SV4 et anciens 56km (8 tours)
12h03 Course des cadets et féminines 56km (8 tours)
12h04 Course minimes 21km (3 tours)

14h00 Course des Seniors et juniors 2-3, vétérans 3. 84km (12 tours) 14h03 Course des Juniors et seniors 4 56km (8 tours)

Lieu et horaire de la remise des prix : Bâtiment d'accueil du Lac de Kruth à 16h30

Pour tous renseignements vous pouvez contacter ANTONELLI Maryline – 0672301273 - antonellimaryline@wanadoo.fr

Le règlement des épreuves sera celui de la Commission Régionale de Cyclisme FSGT. Le port du casque rigide est obligatoire. Seuls seront autorisés à prendre le départ les coureurs pouvant présenter un carton de licence 2018. Aucune dérogation ne sera accordée. Les timbres de catégorie manquants seront remis sur place. Les coureurs devront respecter la signalisation et le sens de circulation lors de l'échauffement sous peine d'être interdit de départ par les commissaires

ANNEXE: Plan du Tour du Lac de Kruth – Wildenstein



Informations:

- La circulation routière sera autorisée uniquement dans le sens de la course.
- Les dossards sont à récupérer au bâtiment d'accueil du lac (accès en contournant le lac par la gauche).
- Le stationnement est interdit sur l'ensemble de la route de contournement.